

n° 006730-01

mars 2009

Audit thématique d'initiative nationale sur l'observation des territoires

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Énergie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

**CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CGEDD)**

Mission d'inspection générale territoriale n° 6
“Aquitaine – Poitou-Charentes”

**COLLEGE A.U.H.M.
RAPPORT DE SYNTHESE SUR L'OBSERVATION DES
TERRITOIRES**

20 Mars 2009

**APOSTOLO Alain (Inspecteur général),
DODU Dominique (Inspectrice)
membres de la MIGT n°6**

Table des matières

0 - PREAMBULE.....	<u>4</u>
1 - L'EXISTANT.....	<u>4</u>
1.1 - Les dispositifs dynamiques (exemples).....	<u>4</u>
1.2 - Les thèmes d'observation.....	<u>5</u>
1.3 - Les périmètres.....	<u>5</u>
2 - LE MODE DE GESTION.....	<u>5</u>
2.1 - Le dispositif en lui-même.....	<u>5</u>
2.2 - Les moyens.....	<u>6</u>
2.3 - Les modalités de pilotage.....	<u>6</u>
3 - LES PRODUCTIONS.....	<u>6</u>
3.1 - Modalités de choix des données.....	<u>6</u>
3.2 - Modes de diffusion.....	<u>7</u>
3.3 - Existence de prospectives.....	<u>7</u>
3.4 - Résultats obtenus.....	<u>7</u>
4 - LES EVOLUTIONS DES 3 DERNIERES ANNEES.....	<u>8</u>
5 - LES PERSPECTIVES.....	<u>9</u>
5.1 - La réorganisation des services départementaux et régionaux de l'État : un nouvel atout pour l'observation des territoires.....	<u>9</u>
5.2 - Territorialité et proximité.....	<u>9</u>
5.3 - Pilotage et management.....	<u>9</u>
5.4 - Compétences individuelles et compétences collectives.....	<u>9</u>
6 - LES QUESTIONS SOULEVEES PAR CETTE ENQUÊTE (AU VU DES REPONSES).....	<u>10</u>
ANNEXE 1.....	<u>11</u>
ANNEXE 2.....	<u>14</u>
ANNEXE 3.....	<u>15</u>

COLLEGE AUHM

L' OBSERVATION DES TERRITOIRES¹

0 - PREAMBULE

Il ne s'agissait pas, lors des discussions en Collège début 2008, de réaliser un audit complet mais d'établir un état des lieux (en DRE et en DDE) afin de connaître ce qui existe dans les services, la manière dont le dispositif est géré et de voir quelles sont les productions (en distinguant les éventuels aspects dynamiques et/ou prospectifs de ces observatoires).

L'exploitation des 1ères remontées devait aussi permettre d'alimenter le site prévu alors par la DGUHC (devenue DGALN) sur le sujet (recueil des bonnes pratiques).

Le questionnaire utilisé (en date du 4 mars 2008) figure en *annexe 1*.

L'enquête a concerné 21 DDE, 6 DRE et a fait intervenir 6 MIGT.

A noter que 2 de ces dernières (MIGT 9 et 10) ont mené en 2008 des ATIL sur ce thème de l'observation des territoires².

Le présent rapport développe 5 parties :

- l'existant ;
- les modes de gestion ;
- les productions ;
- les évolutions des 3 dernières années ;
- les perspectives.

S'ajoute un 6ème point, à savoir le relevé des questions suscitées par les réponses³.

1 - L'EXISTANT

On constate que le dispositif d'observation existe dans la totalité des services enquêtés⁴, mais il convient de distinguer ce qui est recueil de données et/ou production de cartographies sous aspect statique, de ce qui ressort d'aspects dynamiques, i.e de systèmes d'analyse des territoires, allant jusqu'à en décrire les devenirs possibles (prospective).

1.1 - *Les dispositifs dynamiques (exemples)*

- la DRE Bourgogne- et la DDE de la Côte d'or-, avec un SIG commun, développent cet aspect en «s'attachant moins aux outils qu'à leur utilisation dynamique et à leur appropriation collective, notamment avec l'extérieur»;
- la DRE Rhône-Alpes a créé une mission des études, chargée de préparer les fusions à venir et d'accélérer la progression des services dans le domaine de la prospective;
- la DDE de Dordogne établit dans ses diagnostics territoriaux des scénarios d'évolution;
- la DDE du Finistère complète son unité d'observation et de gestion de données par un autre service chargé des études et de la prospective;
- la DDE du Nord, avec des moyens conséquents, a mis notamment en œuvre un dispositif de veille territoriale (avec une forte association des échelons territoriaux) ouvert aux partenaires extérieurs. Cette veille est complétée d'indicateurs;
- la DDE de Haute Savoie porte ses efforts sur les dynamiques territoriales et les réflexions inter-services. Elle a mis en place un portail extranet sur le sujet (PROMETHEE);

1 Voir également le power-point diffusé par Laurence Daude le 28 janvier, et présenté le 5 février en Collège.

2 Leurs rapports ont également été diffusés aux membres du Collège par Laurence Daude.

3 Ces réponses sont jointes en annexe 2 [*expédition par mélanie*]

4 Voir la carte du power-point et l'annexe 2 citée plus haut.

- la DDE des Hauts-de-Seine cherche à sortir de la simple diffusion d'analyses géographiques et travaille sur l'établissement de cartographies interactives. Elle a affirmé dans ses objectifs la volonté de devenir le référent observation des territoires pour les services de l'État et les collectivités locales.

Nb : cette liste n'est sûrement pas exhaustive, mais dans l'esprit d'une connaissance approfondie des bonnes pratiques, c'est sans doute -dans un premier temps- sur ces exemples que le Collège, par le canal des MIGT concernées, pourrait poursuivre ses travaux⁵.

1.2 - *Les thèmes d'observation*

Ils sont pour la plupart liés aux anciennes missions Équipement (urbanisme et occupation des sols; habitat-logement -ce dernier étant le plus partagé-; déplacements-transports; sécurité routière; risques).

Deux remarques :

- tout d'abord, les perspectives de fusion et, sans doute avant celles-ci, la prise en compte des préoccupations environnementales, ont fait que certains services sont allés au-delà de ces thèmes classiques, par exemple la DRE Bourgogne (accent mis sur l'environnement), la DDE du Finistère (énergie éolienne), la DDE du Morbihan (énergies renouvelables), la DDE du Haut Rhin (performance énergétique du bâtiment), la DDE de la Vendée (espaces naturels);
- ensuite, certains services abordent des sujets plus globaux, qui apparaissent judicieux vis à vis d'une bonne analyse des territoires et de leurs devenirs : la démographie et l'emploi (Dordogne, Maine-et-Loire, Morbihan, Bas-Rhin), les activités économiques (Haut-Rhin, Guadeloupe), le tourisme (Mayenne), la culture (Mayenne), ou des sujets spécifiques du milieu local: le littoral et/ou les activités maritimes (Finistère, Morbihan, Vendée).

A noter en DRE Alsace, la création d'un observatoire socio-économique du TGV.

1.3 - *Les périmètres*

Ils vont de la Région à la commune, et peuvent varier selon l'organisation du service (ex: DDE du Morbihan – périmètres des pays et des unités territoriales) ou les sujets abordés :

- zones à enjeux : Golfe du Morbihan; espaces littoraux en Vendée; Pays Basque;
- délimitations liées à des procédures : PLH ou SCOT (ex: DDE de Maine et Loire);
- dimension transfrontalière: DRE Alsace;

voire en fonction de la demande (ex: DDE de la Dordogne).

2 - LE MODE DE GESTION

2.1 - *Le dispositif en lui-même*

La gestion reste encore, dans la plupart des cas examinés, très interne, i.e très «équipement».

L'interministériel est peu développé, et à part le cas de SIGLOIRE (Pays de Loire), le SGAR est le grand absent des dispositifs recensés.

⁵ En liaison bien entendu avec la DGALN (site des bonnes pratiques) – cf. annexe 3.

A la limite est par deux fois évoqué le cas des PASED mais pour indiquer que la référence est strictement formelle.

Il faut cependant noter (signe d'évolution positive), l'ouverture aux DDAF(ex: DDE de la Vendée), aux collectivités locales (par le canal des Agences d'urbanisme ou par la formalisation des relations par conventions : DDE des Hauts-de-Seine, DDE de Maine-et-Loire ou de la Dordogne), voire à d'autres partenaires (Université: DDE des Pyrénées Atlantiques; chambres consulaires).

Cette ouverture est en outre renforcée par le fait qu'il ne s'agit pas de simples échanges de données mais de débats de fond sur la compréhension et l'évolution de certains territoires (cas des Hauts-de-Seine, des Pays de Loire).

2.2 - *Les moyens*

Ils varient fortement selon les cas. On peut voir à ce niveau les différences existantes entre gros et petits services, ces derniers ayant des difficultés à mobiliser, quantitativement comme qualitativement, des ETP sur le sujet.

Les ETP sont très variables, du fait des choix d'organisation des services et des modalités de calcul des ETP. Cela peut ainsi aller de 40 ETP (cas de la DDE du Nord qui, outre une unité dédiée, demande à l'ensemble de ses services de contribuer à la connaissance des territoires), ou de 25 (DRE Nord Pas de Calais, avec 8 A et A+ et 9 B), à 8 dans le cas de la DDE de Vendée. Ces données quantitatives sont donc à prendre avec précaution, en l'absence de grille d'analyse commune pour cette première enquête.

La MIGT Rhône Alpes-Auvergne qui a mené un ATIL sur ce sujet d'observation des territoires a bien synthétisé cette question en faisant ressortir les données suivantes:

- pour une DDE d'environ 300 agents, les ETP consacrés au domaine sont de l'ordre de 12, soit à peine 5% de l'effectif du service, ce qui paraît fort peu au regard de ses enjeux;
- et un budget moyen de crédits d'études variant de 60 000 à 100 000 €. Là aussi, toujours au regard des enjeux le montant reste modeste *et on peut s'interroger pour savoir si la baisse des crédits d'études relevée depuis plusieurs années ne constitue pas une erreur stratégique?*

2.3 - *Les modalités de pilotage*

Le recueil et la validation des données sont, dans la quasi totalité des situations, du ressort du chef de service responsable du SIG.

Cela peut expliquer la relative faiblesse des relations interministérielles (cf. ci-dessus § 2.1), voire dans quelques cas des relations au sein même de la DDE (constat de la MIGT 1 sur la DDE de l'Aisne).

Une observation de la MIGT 5 méritera sans doute d'être explorée, à savoir le constat que le système d'observation est bien piloté dans les DDE à organisation simple. Observation corroborée par le constat de fonctionnement de SIGLOIRE, où la complexité des montages financiers pour un outil régional, mobilise 10 BOP, 7 chefs de services régionaux et la Préfecture de Région.

Nb : attention donc à ne pas créer des «usines à gaz» ingérables, et par suite improductives.

3 - LES PRODUCTIONS

3.1 - *Modalités de choix des données*

Globalement, il n'y a pas de cadre réellement formel, ce qui n'exclut pas une coordination ou concertation interne entre les référents territoriaux, chargés d'études, chefs de cellule et de service concernés par les données.

Des services ont mis en place des lieux de décision, tels le comité régional des études (DRE Alsace), le comité géomatique régional et le Comité Régional de l'Observation, des Études et des Compétences (CROEC) DRE Pays de Loire.

3.2 - Modes de diffusion

Les supports de diffusion sont variés: documents papier, notes d'informations à la demande (DDE de la Dordogne), lettre régionale des études (DRE Nord-Pas de Calais avec la participation des 2 DDE), publications (Guadeloupe), CD ROM, fichiers mais aussi ateliers d'échanges, colloques ou séminaires (DRE Alsace, Aquitaine), journées Portes Ouvertes (DDE des Hauts-de-Seine), SIG, GEOKIT, intranet.

Ces diffusions se font pour une bonne part au sein du réseau MEEDDAT. Peu de services semblent mettre à disposition leurs documents sur un site internet, à part la DDE de la Dordogne ou la DDE du Maine-et-Loire.

3.3 - Existence de prospectives

Les diagnostics territoriaux se développent (DDE de la Côte-d'Or, DDE de la Mayenne, DDE du Finistère, DDE de la Dordogne, DDE du Haut-Rhin, DDE de Haute Savoie, DDE du Nord et du Pas-de Calais) mais se pose la question de leur aspect prospectif: jusqu'où doit-on aller? La DDE du Morbihan ressent un manque ou un flou dans les objectifs et compétences de l'État, pour orienter l'observation, alors que d'aucuns soulignent la qualité et la puissance des organismes et services locaux.

La DDE du Maine-et-Loire affiche même clairement une volonté de ne pas aller au delà des constats.

Enfin, s'il y a acceptation d'une stratégie régionale, celle-ci ne doit pas priver le local de ses propres analyses territoriales.

3.4 - Résultats obtenus

Les orientations et organisations en matière de prospective sont relativement récentes (ex: «un système qui se cherche» DDE de Haute-Saône).

Beaucoup de services considèrent que les diagnostics territoriaux sont de bons outils de pilotage pour les unités territoriales et de management interne (fonctionnement en mode projet: ex. DDE Guadeloupe, partage d'outils entre DRE et DDE: ex. DRE Alsace). Ils sont reconnus pour la qualité de leur observation, aussi bien en externe (collectivités locales, socio-professionnels) qu'en interministériel.

Ils permettent d'asseoir et de justifier le «Dire de l'État» sur les SCOT, PLU et PLH.

La distance et la faible activité des administrations centrales dans le domaine de l'intelligence des territoires attachée à l'adaptation et la mise en œuvre des politiques publiques de l'État, sont ressenties comme des freins (DRE des Pays de Loire).

Si les carnets de commandes paraissent bien remplis, certains relèvent des faiblesses sur des champs nouveaux: développement durable, économie...(DDE du Bas Rhin).

4 - LES EVOLUTIONS DES 3 DERNIERES ANNEES

En 2006, les réflexions préalables au transfert des activités routières (Acte II de la Décentralisation) et à la nouvelle organisation des services ont permis à ces derniers, d'une manière générale, de se repositionner par rapport aux fonctions de connaissance des territoires. Les motivations sont variées:

- recherche d'éléments pour asseoir les positions de l'État sur un territoire,
- effort de mobilisation des unités territoriales recomposées,
- valorisation de l'atout que constitue la proximité territoriale,
- mutualisation des compétences et des outils.

Cela s'est traduit par une prise en compte formelle (parfois implicite) de cette orientation dans les axes stratégiques des services mais la traduction en objectifs concrets est hétérogène.

Elle est fonction:

- du positionnement antérieur du service sur les fonctions «études et observatoires», que ce soit en interne mais aussi en externe, auprès du préfet et des partenaires locaux: collectivités locales, agences d'urbanisme, chambres consulaires...et de la gestion des bases de données à l'observation des territoires par l'État pour affirmer, étayer ses positions,
- du niveau de pilotage au niveau régional, ou départemental, voire interministériel,
- de l'existence de compétences internes, individuelles et collectives,
- de l'existence et de la qualité du pilotage des outils de connaissances.

Ces nouvelles organisations sont récentes, parfois en devenir, et toutes confrontées aux évolutions rendues nécessaires par la nouvelle organisation des services de l'État: constitutions des DDEA, DDT et DDCS, des DREAL...

Celles-ci pourraient avoir des effets pervers si elles compromettaient les dynamiques de mutualisations existantes ou entraînaient la perte de connaissances, déjà initiée par les départs en retraite mal gérés.

Le rôle de l'administration centrale, qui doit orienter et impulser, apparaît peu dans les remontées des services.

5 - LES PERSPECTIVES

5.1 - La réorganisation des services départementaux et régionaux de l'État : un nouvel atout pour l'observation des territoires

La quasi totalité des services qui se sont exprimés lors de l'enquête fondent des espoirs dans les futures organisations: DDT et DREAL. En effet, l'observation des territoires apparaît comme une orientation stratégique importante, permettant de valoriser les compétences au sein des services, les outils existants, au nom d'une (ré)affirmation du point de vue de l'État, objectif et transversal: approche plus globale, plus grande largeur de vue, enrichissement de la position de l'État...

Couplée avec la problématique du développement durable, l'observation des territoires est un thème fédérateur certain pour les nouveaux services déconcentrés MEEDDAT-MAP, qui devrait trouver des prolongements en interministériel.

Ces rapprochements de structures, ces confrontations de cultures, ces modes de fonctionnement différents doivent enrichir l'exercice mais ils apparaissent aussi comme un facteur de complexité à gérer à court-moyen terme.

La DRE du Nord-Pas-de-Calais souligne les approches divergentes DRE-DRIRE-DIREN sur l'observation des territoires, la DIREN et la DRIRE travaillant essentiellement sur la production et le partage de données alors que la DRE s'est également investie dans l'analyse prospective.

5.2 - Territorialité et proximité

La territorialité, au travers des unités territoriales ou services d'aménagement territoriaux, demeure un atout pour l'observation des territoires: proximité et donc légitimité du terrain, connaissance des acteurs locaux, réactivité pour actualiser la connaissance, l'interpréter.

Elle pose néanmoins le problème de la capacité des services à maintenir un niveau suffisant, quantitativement et qualitativement, de compétences.

5.3 - Pilotage et management

Si la gestion de bases de données et celle des outils de type SIG est généralement assurée d'un point de vue technique, le management et le pilotage de la fonction observation des territoires doit progresser et être pris en compte au niveau de la direction même des services (cf. par exemple le rôle du directeur adjoint : DDE de la Dordogne, DDE de Haute-Saône, DDE du Finistère; DDE 59). Ainsi l'ensemble du service **et** l'ensemble de la chaîne concourant à la connaissance des enjeux seront mobilisés autour d'un même objectif.

Ce pilotage fort doit s'ouvrir aussi vers l'extérieur: autres services de l'État, universités, collectivités locales, chambres consulaires, agences d'urbanisme et observatoires de toute nature.

5.4 - Compétences individuelles et compétences collectives

D'aucuns craignent que la mutualisation des compétences induite par les fusions de services ne se traduise au niveau central par une réduction des ETP qui poserait le problème du seuil critique en deçà duquel un service ne peut répondre aux objectifs pourtant importants pour l'État, localement, en particulier dans les petits services.

Par ailleurs, il apparaît que la gestion de la carrière des agents positionnés sur la thématique observation des territoires est toujours posée.

Alors que celle-ci nécessite une certaine «durabilité» sur les postes, durabilité qui n'est pas incompatible avec la notion de mobilité fonctionnelle et / ou géographique, les critères de promotion associent encore la capacité de management au nombre de personnes encadrées. Dès lors, les agents confirmés, comme les jeunes recrutés, font, à un moment donné, des choix de carrière légitimes d'un point de vue personnel, mais dommageables pour le service. Il est impératif de valoriser ces parcours pour conserver et développer la capacité de l'État en la matière.

En ce qui concerne la formation des agents, la formation aux outils est développée ainsi que les échanges au sein des réseaux (DRE Alsace, DRE Bourgogne, DRE des Pays-de-Loire et CIFP de Nantes, DDE du Morbihan, DDE du Finistère; cycles de conférences «Territorialités» en Guadeloupe).

Le CIFP de Toulouse organise un cycle de qualification sur la connaissance des territoires.

Néanmoins, certains points méritent d'être améliorés:

- la formation au management par projet,
- les formations aux 3 piliers du développement durable à prendre en compte dans cette observation, que ce soit en formation initiale ou continue (cf. ATIL MIGT 9),
- la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques, qui relèvent du niveau local mais aussi du niveau central,
- la confrontation organisée du point de vue de l'État à celui de ses partenaires locaux pour un enrichissement mutuel: colloques, communications extérieures...

6 - LES QUESTIONS SOULEVEES PAR CETTE ENQUÊTE (AU VU DES REPONSES)

- ***le manque de présence et de pilotage des DAC.*** L'État central doit dire ce qu'il veut observer et de quelle façon, d'où une demande quant aux méthodes à utiliser et aux priorités à afficher . En outre, certains s'interrogent sur les éventuelles répercussions négatives de cette «absence» quant à l'allocation de moyens – ETP et crédits d'études -;
- ***la nécessité de l'interministériel et de la confortation des 2 axes du développement durable un peu oubliés (l'économique et le social),*** en visant sur ce dernier point les actions de formation ou de sous-traitance;
- ***la nécessité de diffuser les résultats MEEDDAT*** auprès des partenaires (que ce soit en ce qui concerne ***les échanges de données*** mais aussi et surtout ***la confrontation des points de vue***), voire auprès du grand public («faire entendre la voix de l'État»);
- ***l'importance de la gestion administrative de nouvelles filières ou nouveaux métiers et leur valorisation*** dans les cursus professionnels;

Enfin, remarque personnelle, il est noté l'absence de citation d'études rétrospectives (l'Histoire d'un territoire).

ANNEXE 1

● Collège AUHD – Veille des SD –

Questionnaire « Etat des lieux » - Observation des Territoires

PROJET du 4 mars 2008

La définition :

L'observation des territoires s'entend comme *un* préalable à toute démarche stratégique de l'Etat. Elle doit en effet fonder le point de vue de celui-ci dans les politiques qu'il partage avec d'autres collectivités publiques, , éclairer ses priorités pour les politiques dont il assure le portage et contribuer à définir des projets ou des plans adaptés aux territoires.. l'observation s'appuie sur les capacités d'expertise locales et doit être entendue comme intégrant l'ensemble des dispositifs (outils type SIG, documentation, réseaux...) y concourant⁶ ;

L'objectif :

Il ne s'agit pas de mener un audit⁷ mais d'établir rapidement un état des lieux (en DRE en DDE) afin de connaître ce qui existe, la manière dont le système est géré, et surtout quelles en sont les applications. Il sera en particulier judicieux (cf. ? 3.3) de préciser l'aspect dynamique et prospectif du dispositif mis en œuvre; l'exploitation des remontées permettra d'alimenter le site spécifique (intranet) que prévoit la DGUHC et d'y faire apparaître les bonnes pratiques constatées.

I – l'existant

1.1 – existe-t-il un tel dispositif dans le service ?

QUI⁸ NON

[si oui le décrire sommairement]

[si non, est-il prévu ? et à quelle échéance ?]

1.2 – sur quels thèmes porte le dispositif (démographie, économie, habitat, déplacements, énergie, ressources naturelles...) ?

1.3 – et sur quels périmètres ?

nb : ces choix (thèmes et échelles) ont été décidés comment ?

1.4 – comment le dispositif se place-t-il dans la stratégie et les priorités du service ? et en particulier dans le projet de service ?

II – le mode de gestion

⁶ Cf. la feuille de route 2008 du Collège.

7 Le sujet pourra également être abordé, dès 2008, de façon plus fouillée par le biais d'audits thématiques d'initiative locale (ce qui est d'ailleurs le cas en MIGT 5, 6 et 8).

8 Rayer la mention inutile.

2.1 – s'agit-il d'un dispositif MEDAD ? ? OUI NON

2.2 – s'agit-il d'un dispositif interministériel ? OUI NON

2.3 – quelles sont les mutualisations existantes ?

avec d'autres administrations ? (Préfecture, SGAR, DDAF, DIREN...)

avec d'autres partenaires (INSEE, Agences d'Urbanisme⁹, Université, voire organismes d'études des collectivités) ?

2.4 – qui assure le pilotage du dispositif ?

[si ce pilotage est interne, préciser le rôle du directeur, du Codir, des chefs de services]

2.5 – les moyens consacrés

en ETP¹⁰ (en interne et autres),
en budgets (?)

2.6 – la collecte des données, leurs modes de validation et de mise à jour, les liens avec d’autres sites, les supports (dont SIG) ?

nb : éventuellement, gestion en régie et part de sous traitance ? ... / ...

III – les productions

3.1 – comment sont assurés les choix de données, leur analyse et leur exploitation ? selon quels types de concertation et avec qui ?

3.2 – quels sont les modes de diffusion de ces données ? quelles en sont les finalités – quelles utilisations¹¹ - ?

3.3 – en particulier font-elles l'objet d'une application dynamique – qui irait au-delà de la simple photographie, par exemple par la formalisation de diagnostics territoriaux et de scénarios d'évolution ? et si oui, à quelles occasions ? et au profit de qui ?

3.4 – quels résultats à ce jour ? positifs (sur l'activité du service, sur les relations avec les partenaires et/ou les élus...) comme négatifs (les difficultés).

IV – Quelles évolutions le dispositif en totalité ou en partie, a-t-il connu ces 3 dernières années?

V – Les perspectives

5.1 – les adaptations et évolutions envisagées¹² (tant en matière d'organisation que de moyens) envisagées? A quelle échéance? Sur quels thèmes? A quelles échelles?

9 Voir ce qui est inscrit dans les contrats d'objectifs.

10 Préciser en quantité et en qualité (qualification-compétences des agents).

11 Exemples : notes périodiques, notes d'information à la demande, diagnostics territoriaux, PAC, association lors des documents d'urbanisme, avis sur projets, autres ?

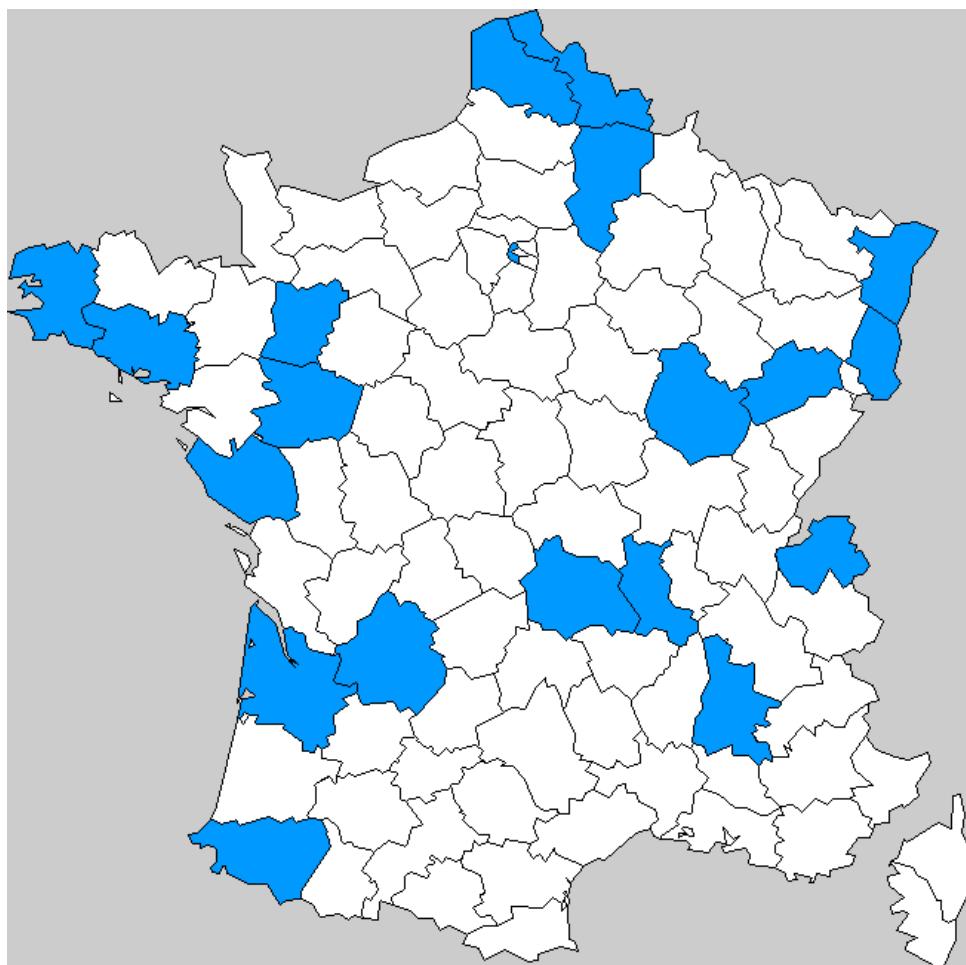
12 Voir à ce titre la prise en compte des fusions et regroupements (DDAF, DIREN-DRIRE).

5.2 – le sujet est-il (ou sera-t-il) inscrit dans les plans de formation (et bilans de compétences) ? et ce, sous quelles formes ?

ANNEXE 2

ENQUETE OBSERVATION DES TERRITOIRES

SERVICES AYANT REPONDU A L' ENQUETE
(plus la Guadeloupe, 6 DRE et 7 MIGT):



DRE: Alsace, Bourgogne, Bretagne, Nord-Pas de Calais, Pays-de-Loire, Rhône-Alpes

Liste des rédacteurs des synthèses, en MIGT:

MIGT 1: Mme Bernadette VANDERWALLE et M Michel DUMONT

MIGT 5: M Philippe BELLEC et M Jean STOREZ

MIGT 6: Mme Dominique DODU et M Alain APOSTOLO

MIGT 8: M André CHOGNOT

MIGT 9: M Jean-René BRUNETIERE, M Bertrand CREUCHET et M François LENOEL

MIGT 10: M Bernard DURU et M Jean-Luc MASNIERES

MIGT 12: M Christian JAMET.

ANNEXE 3

ENQUETE OBSERVATION DES TERRITOIRES

En complément : quelques bonnes pratiques

1 - en premier lieu (cf. ATIL MIGT 10), les critères permettant la réussite :

- la compétence des équipes
- le travail collectif et le décloisonnement
- l'apport des unités territoriales
- la mutualisation et la capitalisation

2 - Les bonnes pratiques (liste non exhaustive):

- * les Pays de Loire avec SIGLOIRE (pilotage SGAR, coordination DRE)
- * l'extranet de la DDE de Haute-Savoie
- * le partenariat de la DDE des Hauts-de-Seine avec le Conseil Général et l'APUR
- * les «fiches-mémo» par territoire de la DDE du Nord
- * les scénarios d'aménagement sur les SCOT (DDE du Morbihan et du Haut-Rhin)
- * les diagnostics territoriaux prospectifs (DDE de Dordogne et DRE des Pays-de-Loire)...

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable
7^e section – secrétariat général
bureau Rapports et Documentation
Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
Tél. (33) 01 40 81 68 12/45